



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



13. Objet : Demande de subvention communautaire 2022 au titre des anniversaires - Club d'Archers Les Athabascans : Célébration des 25 ans

L'association sportive « Club d'Archers Les Athabascans » a été créée en octobre 1997.

L'objet de cette association présidée par Monsieur Jean-Marc Gil est la pratique du tir à l'arc.

Le club souhaite célébrer son 25^e anniversaire lors d'un temps d'épreuves sportives accompagné, d'un temps sportif et festif le samedi 5 novembre 2022. A cette occasion, des tournois inscrits sur calendrier fédéral permettront aux licenciés jeunes et adultes de se confronter à des tireurs extérieurs dans l'objectif de se qualifier à des compétitions de niveau départemental, régional voire national.

Le Club d'Archers Les Athabascans » a adressé sa demande de subvention le 2 mars 2022, auquel un complément a été apporté le 24 mai 2022. Le budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 5 000,00 €, intègre le soutien de la CCCE à hauteur de 2 500,00 €.
Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté dans le dossier, le Club d'Archers Les Athabascans pourrait prétendre à une subvention de 2 500,00 € (25 ans x 100 €).

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant que le dossier présenté par l'association « Club d'Archers Les Athabascans » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que la demande de subvention fixée à 100 € par année d'existence est égale à 50 % du budget prévisionnel,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 2 500,00 € à l'association sportive « Club d'Archers Les Athabascans » pour la célébration de son 25^e anniversaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,
Michel PAQUET




Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**


